



Dénonciation de saisie-vente

Par **dsck**, le **17/06/2010** à **07:45**

Bonjour,

je m'adresse à vous parce que mon ex-concubin a contracté une dette et je viens de recevoir une dénonciation de saisie-vente alors que j'ai informé l'huissier qu'il ne résidait plus chez nous. J'ai demandé à l'agence par qui je loue mon appartement qu'il fallait le sortir du bail mais cela n'a pas encore été fait. Quand les huissiers se sont présentés la semaine dernière, je ne les ai pas laissés entrer, il n'y a donc pas eu de procès-verbal de saisie. Pouvez-vous me dire s'ils ont le droit de revenir avec des gendarmes comme ils m'ont menacé de le faire?

Merci de me répondre au plus vite, je suis terrorisée